



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE DÉCISION N° DM-21-276**  
**TECHNIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ GRVISION EN DATE DU 02 AOUT 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance curative du parc informatique des écoles de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société GRVISION de signer un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles de la Ville de Vincennes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société GRVISION – 39 rue Docteur Jacques Touati 95340 Persan représentée par son Directeur Monsieur Martial LE CORRE, un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatiques des écoles de la Ville de Vincennes. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 19 992,00 euros HT (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt douze euro)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210802-lmc1H8635H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/08/2021 Date de Publication : 02/08/2021
---